



Samedi 8 Juin 2019



L'Atelier Danse du Foyer des Jeunes
Organise
son Gala de fin d'année
Sur le thème: « Comédie Musicale »
À partir de 19 h 00 à la Salle des Fêtes

Dimanche 16 Juin 2019

Entrée Gratuite

CONCERT de l'Harmonie Municipale

à 19h00 à la Salle des Fêtes.
Audition des élèves de l'École de
musique et remise des diplômes.
Buvette et restauration sur place.

Mercredi 12 Juin 2019

La région Hauts de France
Organise une réunion avec
présentation De l'Application Régionale



« **STOP EOLIEN** »
18h30
Salle des Fêtes de Marcoing

Dimanche 16 Juin 2019

SORTIE PEDESTRE



organisée par le **Comité des Fêtes**
Départ à 9h00
Rendez-vous Place du Général de Gaulle.

Lundi 17 Juin 2019

Reprise des Permanences du Conciliateur de justice



Le conciliateur de justice est une autorité
indépendante dont la mission principale est
d'accompagner les administrés dans une
démarche de conciliation.

de 09h00 à 12h00 en Mairie.
Prise de rendez-vous au 03 27 82 23 00

Commémoration du 79ème anniversaire
de l'Appel du 18 juin 1940
18h au Monument aux Morts

Samedi 22 Juin 2019

Fête des écoles



10h00:

Remise des prix offerts
aux élèves du CM2 par
la Municipalité

Salle des cérémonies en Mairie.

À partir de 11h00:

Les enseignants et l'APE proposent
le spectacle des enfants à la
Salle des Fêtes et aux écoles.
Jeux de kermesse, boissons,
petite restauration sur place:
barbecue, frites, ...

Mercredi 19 Juin 2019

Permanence Mutuelle UCR

de 10h00 à 12h00 en Mairie:

Mercredi 19 Juin 2019

Un conseiller sera à votre disposition.
Prise de rendez-vous en Mairie.

Dimanche 23 Juin 2019

Journée de pêche à la Truite

Organisée par
L'Association de Chasse Communale
À l'Etang des Sources de Masnières
Renseignements et
réservations au:
06 30 37 31 90



La loi concernant le bruit de voisinage



La Loi du 31 décembre 1992 et du décret du 18 avril 1995, précise que les bruits de tondeuse peuvent être sanctionnés s'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage (article R48-2 du Code de santé publique).

La loi concernant le brûlage des déchets verts

Bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts reste une activité pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

Différents polluants sont émis dont des autres particules fines et autres composés cancérigènes, entraînant un risque accru pour la santé.

En dehors de dérogations préfectorales, le brûlage de déchets verts est strictement interdit par le règlement sanitaire départemental depuis de nombreuses années, et peut faire l'objet d'une contravention de 450 euros.

Pour rappel, une déchèterie est à votre disposition rue de la carrière, RD 56 en direction de Cambrai. (ouverte tous les jours de 10h30 à 13h et de 14h à 19h sauf les Mardis et Dimanches)



A.L.S.H ÉTÉ 2019 I.F.A.C. Animation Marcoing du 08 Juillet au 2 Août 2019

Inscriptions: Du 07 mai au 07/06 (dernier délai). Passé cette date, et sous réserve de places disponibles, une participation supplémentaire de 15 euros sera demandée.

Les dossiers sont disponibles dès à présent au local de l'association IFAC.

Inscriptions: Mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 11h et de 14h à 18h. Le mercredi de 9h à 12h. Fermé le lundi.

Merci de prévoir: Copie de l'attestation CAF, responsabilité civile, copie du carnet de vaccinations.

Au programme: Camping Val Joly, camping Marcoing, Loisirs Parc, Warrior adventure, Inter-centres, La mer de sable, jeux et bien d'autres activités,

Fête du centre: Le Jeudi 25 juillet 2019.

Pour tous renseignements: 09-64-46-94-17



ifac.asso.fr

